

Coordonnées des Plateformes de Contact Tracing en Pays de la Loire

Lorsqu'une personne est testée positive à la Covid-19 il faut immédiatement informer les plateformes de contact tracing (une par département) et tenir à leur disposition la liste des personnes qui ont été en contacts répétés et rapprochés avec le sujet positif.

Loire-Atlantique : covid44@assurance-maladie.fr

Maine et Loire : contact-tracing49@assurance-maladie.fr

Mayenne : PFCT-53@assurance-maladie.fr

Sarthe : accompagnementcovid72@assurance-maladie.fr

Vendée : accompagnementcovid85@assurance-maladie.fr

Les sollicitations de l'ARS doivent être réservées aux **épisodes de cas groupés** (au moins 3 cas confirmés, dans une période de 7 jours, appartenant au même groupe de sport.) :

Pour l'ARS: ars-pdl-CT@ars.sante.fr